



COVA
PROM



AXOMIA

**AVENANT A LA NOTICE DESCRIPTIVE POUR LE LOT A41
UNIQUEMENT**

Prestations et caractéristiques particulières

**« CONSTRUCTION D'UN ENSEMBLE D'HABITATION »
9 rue Roger Salengro
92130 ISSY LES MOULINEAUX**

Le lot n°A41 constitue un logement en duplex développé aux niveaux R+4 et R+5, conformément au plan de vente. Le niveau R+5 est occupé exclusivement par le lot n°A41.

OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet de définir les caractéristiques architecturales et prestations particulières applicables exclusivement au lot n°A41, venant compléter la notice descriptive générale de l'opération. Pour toutes les prestations non expressément prévues au présent avenant, la notice descriptive générale demeure pleinement applicable.

VOLUMES ET HAUTEURS

Au niveau R+5 uniquement, la hauteur sous plafond sera de 2,70 mètres environ, hors faux-plafonds, soffites et éléments techniques.

Cette hauteur est donnée sous réserve des tolérances de construction et des contraintes techniques de l'ouvrage.

REVÊTEMENTS DE SOL – PARQUET

Dans les pièces sèches du lot n°A41 recevant un parquet, l'acquéreur bénéficiera dans la gamme proposée par le Maître d'Ouvrage, du choix du parquet, soit contrecollé avec pose dite « à l'anglaise », soit massif avec pose dite « à la française » avec panachage de 3 largeurs de lames.

Le choix devra être formulé dans les délais compatibles avec l'avancement du chantier et les contraintes techniques de mise en œuvre.

REVÊTEMENTS DE SOL – PIÈCES D'EAU

La taille du carrelage sera de 60x60 cm à bords rectifiés.

REVÊTEMENTS MURAUX – PIÈCES D'EAU

- **Salles de bains et salles d'eau**

Dans les salles de bains et salles d'eau du lot n°A41, il est prévu la pose de faïence murale sur l'ensemble des murs, réalisée toute hauteur, du sol au plafond, selon les harmonies, formats et calepinages définis par le Maître d'Ouvrage.

ÉQUIPEMENTS SANITAIRES

La baignoire des salles de bains du lot n°A41 seront équipées de pare-baignoire en verre.

ÉQUIPEMENT DOMOTIQUE

Le lot n°A41 sera équipé d'une box domotique, intégrée à l'installation électrique du logement.

Les fonctionnalités et usages effectifs dépendront des équipements compatibles installés et des services proposés par les opérateurs tiers.

DISPOSITIONS CONTRACTUELLES

Pour toutes les prestations non expressément prévues par le présent avenant, le lot n°A41 demeure régi par les stipulations de la notice descriptive générale de l'opération, laquelle conserve sa pleine valeur contractuelle.

En cas de contradiction entre le présent avenant et la notice descriptive générale, les dispositions du présent avenant prévaudront pour le lot n°A41.

Le Maître d'Ouvrage se réserve la faculté d'apporter toute modification rendue nécessaire par des impératifs techniques, réglementaires ou administratifs, sous réserve de la mise en œuvre de prestations présentant des qualités et performances au moins équivalentes.

Fait, à
Le

Signature précédée de la mention manuscrite « Lu et Approuvé ».

Le VENDEUR

Le RESERVATAIRE